



Permis probatoire suite a une suspension .

Par **cris2590**, le **19/05/2015** à **13:08**

Bonjour,

Suite a une conduite sous l'emprise de l'alcool,je me suis vu proposé une composition pénale avec une suspension de permis pour une durée de 4 mois.

Je suis titulaire de mon permis depuis 1995.

Hors la sous-préfecture m'impose un permis probatoire ,alors qu'il me semble que c'est seulement en cas d'annulation du permis ou d'une perte totale de point.En sachant que je perds 6 points sur les 10 ou 11 qu'il me reste.

Est ce normal et legal?

Pour information visite medicale et test psychotechnique m'ont ete imposés.

Merci par avance ,cordialement